

n°04

# KITS TU

## Santé, sécurité et hygiène



[www.lesscouts.be](http://www.lesscouts.be)



# RÉCAPITULATIF DU KIT TU

## Enjeux de la thématique pour le conseil d'unité

- Viser le **bien-être** de tous à travers la construction du plan de prévention santé et sécurité (PPSS) de l'unité.
- Prendre en compte la santé de chacun dans son **intimité** et le respect de sa vie privée.
- S'exercer à **réagir** face aux incidents et accidents qui pourraient se produire.

Ce sujet doit être abordé tous les deux ans en **TU** pour répondre à la législation qui impose d'inclure des temps de formation concernant la prévention, la sécurité et le secourisme.

## Objectifs

L'objectif final de ce module est de **mieux prévenir les risques pour la santé et la sécurité dans l'animation et de mettre en place des dispositifs pour les éviter.**

Ce dispositif travaille l'axe 2 du programme de formation, **Mes scouts et moi**, et aidera l'animateur à s'améliorer dans ces différents savoirs :

### SAVOIRS

- Savoir où trouver des **informations** en termes de santé, sécurité, hygiène et secourisme.
- Imaginer et comprendre les **types** d'incidents ou d'accidents qui peuvent arriver.
- Prendre connaissance de la **procédure** en cas d'incident ou d'accident, en connaître les différentes étapes et les personnaliser (qui fait quoi dans le staff).
- Connaître les **assurances** qui couvrent les activités scoutées.

### SAVOIR-ÊTRE

- Être à l'**écoute** des scouts et prêter attention à ce qui se passe dans la section.
- Prendre en compte la santé et la sécurité des scouts en faisant preuve de **bon sens**.
- Associer les scouts aux réflexions menées afin qu'ils en retirent un bénéfice pour leur sécurité et leur santé, mais aussi pour leur **autonomie**.

### SAVOIR-FAIRE

- Établir un **PPSS** (plan prévention santé et sécurité) propre à chaque section.
- Administrer les **soins** de base.
- Utiliser de manière adéquate un **carnet de soins**, les **fiches médicales**, la **boîte de soins** et la **trousse de secours**.
- Identifier les **relais** et les **soutiens** en cas d'accident ou d'incident.
- Compléter une **déclaration d'accident**.

## Attentes du conseil d'unité



L'équipe d'unité retranscrit ci-dessous les demandes et attentes des animateurs par rapport à ce point. Ces attentes seront évaluées en fin de dispositif par le conseil d'unité.

Exemple : inviter des professionnels (pompier, secouriste, médecin...)

## Résumé du dispositif

2h30-3h

### ACCROCHE

10 min

Les formateurs présentent aux animateurs des statistiques d'accidents survenant au camp.

### ÉVEIL

20 min

Les animateurs déterminent des catégories d'actions ou d'activités au cours desquelles naissent des risques d'accident ou d'incident.

### APPORT

50 min

Les animateurs découvrent :

1. une procédure pour réagir en cas d'accident ;
2. le diaporama sur la gestion des soins de santé dans les organisations de jeunesse ;
3. le plan de prévention santé et sécurité (PPSS) ;
4. des documents de référence et des ressources.

### PRODUCTION

45-75 min

- En staff, les animateurs élaborent un PPSS pour leur section à l'aide des différents documents et de l'expérience acquise ; ils réfléchissent ensuite à la meilleure façon d'impliquer les scouts.
- De retour en grand groupe, les PPSS de section sont améliorés grâce aux idées des autres participants.
- Les contenus des différents PPSS sont articulés en un PPSS d'unité et sont bonifiés par les apports des scouts.

### RETOUR SUR SOI

5 min

Chaque animateur fait le point sur ses compétences quant à la gestion des incidents/accidents.

# ÉTAPE 1

## NOUS FORMER EN CONSEIL D'UNITÉ

### Accroche

10 min

Les formateurs communiquent aux animateurs les **statistiques** des accidents au camp. L'objectif est de les conscientiser au fait qu'un signalement sur quatre, à Scout Assistance, a pour origine une défaillance en animation (alcool, totémisation, bruit, harcèlement moral...).

Les formateurs clôturent ce moment en rassurant les animateurs quant au nombre de camps où tout se passe sans incident.

#### MATÉRIEL

- Annexe 1 : *Statistiques de Scout Assistance et cas vécus.*

### Éveil

20 min

#### CATÉGORIES DE RISQUES

Collectivement, les animateurs listent des actions ou des activités au cours desquelles naissent des **risques** d'incident ou d'accident.

Consignes :

- « *Quels incidents ou accidents avez-vous déjà rencontrés dans votre vie scout ?* »
- « *Connaissez-vous d'autres incidents ou accidents qui ont eu lieu chez les scouts ou dans d'autres mouvements de jeunesse (presse) ? De quels types étaient-ils ?* »

Les réponses sont notées, puis classées en différentes catégories de risques (en utilisant des couleurs pour les distinguer, par exemple).

#### MATÉRIEL

- Annexe 2 : *Liste approfondie des catégories de risques.*
- Affiches.
- Marqueurs.

Voici une liste non-exhaustive de catégories, issues d'expériences d'unités lors de TU (annexe 2) :

- maniement d'outils et techniques ;
- déplacements en section/en autonomie ;
- hygiène corporelle et alimentaire ;
- soins de santé et premiers soins ;
- comportements personnels à risque ;
- lieux de vie (locaux + camp) ;
- activités particulières ;
- etc.

**PREMIÈRE PHASE**

15 min

**Présentation de la procédure en cas d'accident**

À partir de l'organigramme du chapitre « Réagis en cas d'accident » du cahier *Tamalou*, les formateurs présentent différentes étapes à effectuer posément pour être **efficace** lorsque survient un incident.

C'est l'occasion aussi de rappeler, l'importance de la **déclaration d'accident** et les différentes assurances qui existent dans notre fédération.

**DEUXIÈME PHASE**

15 min

**Présentation de la gestion des soins de santé dans les organisations de jeunesse**

Deux documents permettent d'aborder cette thématique. Tout d'abord, un diaporama sur les soins de santé (annexe 4) et une note (annexe 4') sur le cadre de fonctionnement en matière de gestion des soins en centre de vacances. Les sujets suivants sont abordés :

- l'administration de médicaments ;
- la boîte de soins et la trousse de secours ;
- la fiche santé ;
- les compétences des animateurs en centre de vacances ;
- la notion de responsabilité en matière de soins.

**TROISIÈME PHASE**

10 min

**Présentation du plan de prévention santé et sécurité**

Le PPSS (plan particulier de sécurité et de santé) est une obligation pour les entreprises ou les institutions comme les écoles. Il a comme objectif principal le bien-être des travailleurs ou élèves. Nous avons eu l'idée de nous servir de cet outil chez Les Scouts, parce qu'au final, nous avons le même objectif : le **bien-être** de tous.

Les formateurs présentent le PPSS (plan de prévention santé et sécurité) à élaborer en staff et son fonctionnement : d'un côté les risques éventuels et de l'autre les moyens prévus pour **les éviter** avec l'identification des acteurs en présence.

TÉLÉCHARGEABLE SUR  
[WWW.LESSCOUTS.BE](http://WWW.LESSCOUTS.BE)**MATÉRIEL**

- Cahier *Tamalou*.
- Annexe 3 : *Récapitulatif des assurances*.
- Cahier *Mais que fait la police ?*

**MATÉRIEL**

- Annexes 4 et 4' : diaporama *Soins de santé* et *Cadre de fonctionnement en matière de gestion des soins en centre de vacances*.
- Ordinateur portable (et projecteur).
- Le contenu de la boîte de soins, la fiche médicale et l'autorisation parentale présents dans le cahier *Tamalou*.

TÉLÉCHARGEABLE SUR  
[WWW.LESSCOUTS.BE](http://WWW.LESSCOUTS.BE)**MATÉRIEL**

- *Plan de prévention santé et sécurité* aux pages 8-15 de ce cahier.



Prévois une petite pause à ce moment. Elle permettra aux animateurs de s'aérer un peu après plus d'une heure de travail et te laissera du temps pour disposer au mieux l'espace avant la fin du module de formation.

## QUATRIÈME PHASE

10 min

### Présentation des tables avec les documents de référence

Les formateurs présentent des **documents** du référentiel commun (annexe 5) et des différentes sources d'information en les disposant sur des tables (une table par catégorie de risques envisagée).

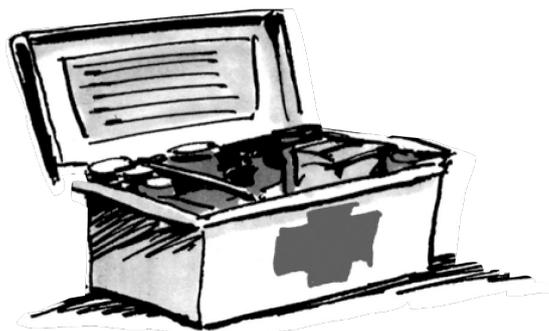


Pour répondre aux questions, invite des **personnes de référence** : elles pourront par la suite passer dans les sections pour y faire une (in)formation.

Pense à bien cadrer ces interventions : discutez auparavant en conseil d'unité de la commande pour qu'elle corresponde à la vie des sections et aux dernières exigences légales ou scientifiques.

### MATÉRIEL

- Annexe 5 : *Référentiel en santé, sécurité et hygiène classé par catégories.*
- Annexe 6 : *Les formations de la Croix-Rouge.*
- Affichettes avec le nom des catégories de risques.



## Production 1

30 min

Chaque staff élabore un **plan de prévention santé et sécurité** (PPSS) pour son groupe.

1. Les staffs circulent librement dans les différentes tables en veillant à toutes les visiter.
2. Ils établissent ensuite une marche à suivre en cas d'incident ou d'accident, adaptée à la réalité vécue, et identifient les personnes responsables à chaque étape.
3. Pour chaque catégorie, ils mènent une réflexion pour impliquer les scouts autant que possible.

### MATÉRIEL

- *Plan de prévention santé et sécurité* (1 par staff + 1 pour l'équipe d'unité) aux pages 8-15.
- Bics.



En parallèle, le **staff d'unité** peut lui aussi réfléchir à son plan de prévention santé et sécurité : par exemple, « *assurer les parents qui donnent un coup de main à la fête d'unité* » pourrait y figurer.



### PREMIÈRE PHASE

15 min

Chaque staff dispose d'une quinzaine de minutes pour apporter des **commentaires** sur le PPSS des autres sections. On peut utiliser des couleurs différentes qui seront autant de regards sur ce qui aura été imaginé. Les intervenants extérieurs, s'il y en a, peuvent aussi participer à cette relecture.

### DEUXIÈME PHASE

30 min

(Cette phase peut avoir lieu lors du conseil d'unité suivant le TU.)

Lors de la première phase, les animateurs ont récolté des informations en termes de santé, sécurité et hygiène, puis ils ont créé un PPSS pour leur section.

Ces différents plans de prévention santé et sécurité peuvent être articulés par le conseil d'unité (ou par un groupe de travail composé d'animateurs de différents staffs et de membres de l'équipe d'unité). Ce nouveau document devient le **PPSS de l'unité** et peut, éventuellement, être présenté aux parents. Des objectifs peuvent être fixés pour une ou plusieurs catégories. Ils seront revus lors d'un CU suivant après avoir été discutés avec les scouts : en effet, les y associer est idéal pour leur santé, mais aussi pour leur apprentissage de l'autonomie.

### Retour sur soi

5 min

Chaque animateur **fait le point** sur ses compétences quant à la gestion des incidents/accidents.

**Consigne** : « *Quelles sont les questions qui me restent après ce module pour encore mieux réagir en cas d'incident ou d'accident ?* »

#### MATÉRIEL

- Feutres fins de différentes couleurs.

#### MATÉRIEL

- Plan de prévention santé et sécurité (1 pour l'unité) aux pages 8-15.
- Bics.



#### MATÉRIEL

- Bics.



Pour mieux prévenir les risques pour la santé et la sécurité dans l'animation, les staffs et l'équipe d'unité notent ici leurs décisions.

- Baladins**  
  **Louveteaux**  
  **Éclaireurs**  
  **Pionniers**  
  **Équipe d'unité**  
  **Conseil d'unité**

Catégorie de risques : 2. Déplacements	Situation à risques	Liste des actions à mener	Acteur(s)	Échéance
Déplacements en section				
Déplacements en autonomie	Déplacements en sizaine	Organiser une formation Code de la route/Sécurité	Les louveteaux ayant le petit rôle "Sécurité" dans la sizaine + un animateur	Au 1 <sup>er</sup> trimestre

Ensuite, les idées de tous seront articulées dans un document commun qui deviendra le PPSS de l'unité.

Pour mieux prévenir les risques pour la santé et la sécurité dans l'animation, les staffs et l'équipe d'unité notent ici leurs décisions.

**Baladins**    **Louveteaux**    **Éclaireurs**    **Pionniers**    **Équipe d'unité**    **Conseil d'unité**

Catégorie de risques :	Situation à risques	Liste des actions à mener	Acteur(s)	Échéance
<b>3. Hygiène corporelle et alimentaire</b>				
Hygiène corporelle				
Hygiène alimentaire	Cuisine et intendance : utilisation et hygiène des essuies	Changer régulièrement essuies de vaisselle et essuie-mains	Un baladin + un intendant	Lors de chaque vaisselle, dès le 1 <sup>er</sup> weekend de ribambelle

Ensuite, les idées de tous seront articulées dans un document commun qui deviendra le PPSS de l'unité.

Pour mieux prévenir les risques pour la santé et la sécurité dans l'animation, les staffs et l'équipe d'unité notent ici leurs décisions.

- Baladins**  
  **Louveteaux**  
  **Éclaireurs**  
  **Pionniers**  
  **Équipe d'unité**  
  **Conseil d'unité**

Catégorie de risques : 4. Soins de santé et premiers soins	Situation à risques	Liste des actions à mener	Acteur(s)	Échéance
Gestion des soins de santé				
Secourisme et premiers soins				

Ensuite, les idées de tous seront articulées dans un document commun qui deviendra le PPSS de l'unité.



Pour mieux prévenir les risques pour la santé et la sécurité dans l'animation, les staffs et l'équipe d'unité notent ici leurs décisions.

- Baladins**  
  **Louveteaux**  
  **Éclaireurs**  
  **Pionniers**  
  **Équipe d'unité**  
  **Conseil d'unité**

Catégorie de risques : 6. Lieux à risque	Situation à risques	Liste des actions à mener	Acteur(s)	Échéance
Locaux				
Camp				

Ensuite, les idées de tous seront articulées dans un document commun qui deviendra le PPSS de l'unité.



Pour mieux prévenir les risques pour la santé et la sécurité dans l'animation, les staffs et l'équipe d'unité notent ici leurs décisions.

- Baladins**  
  **Louveteaux**  
  **Éclaireurs**  
  **Pionniers**  
  **Équipe d'unité**  
  **Conseil d'unité**

Catégorie de risques : 8. ....	Situation à risques	Liste des actions à mener	Acteur(s)	Échéance

Ensuite, les idées de tous seront articulées dans un document commun qui deviendra le PPSS de l'unité.



## RESSOURCES POUR LE FORMATEUR

- Le cahier *Tamalou*.
- Le cahier *Mais que fait la police ?*
- Liste générale du matériel pour ce dispositif :
  - Annexe 1 : *Statistiques de Scout Assistance et cas vécus*.
  - Annexe 2 : *Liste approfondie des catégories de risques*.
  - Annexe 3 : *Récapitulatif des assurances*.
  - Annexe 4 : *diaporama Soins de santé*.
  - Annexe 4' : *Cadre de fonctionnement en matière de gestion des soins en centre de vacances*.
  - Annexe 5 : *Référentiel en santé, sécurité et hygiène classé par catégories*.
  - Annexe 6 : *Les formations de la Croix-Rouge*.
  - Tous les documents mentionnés dans l'annexe 5.
  - Affichettes avec le nom des catégories de risques.
  - Affiches.
  - Marqueurs.
  - Bics.
  - Feutres fins de différentes couleurs.
  - Ordinateur portable (et projecteur).

---

# STATISTIQUES DE SCOUT ASSISTANCE ET CAS VÉCUS

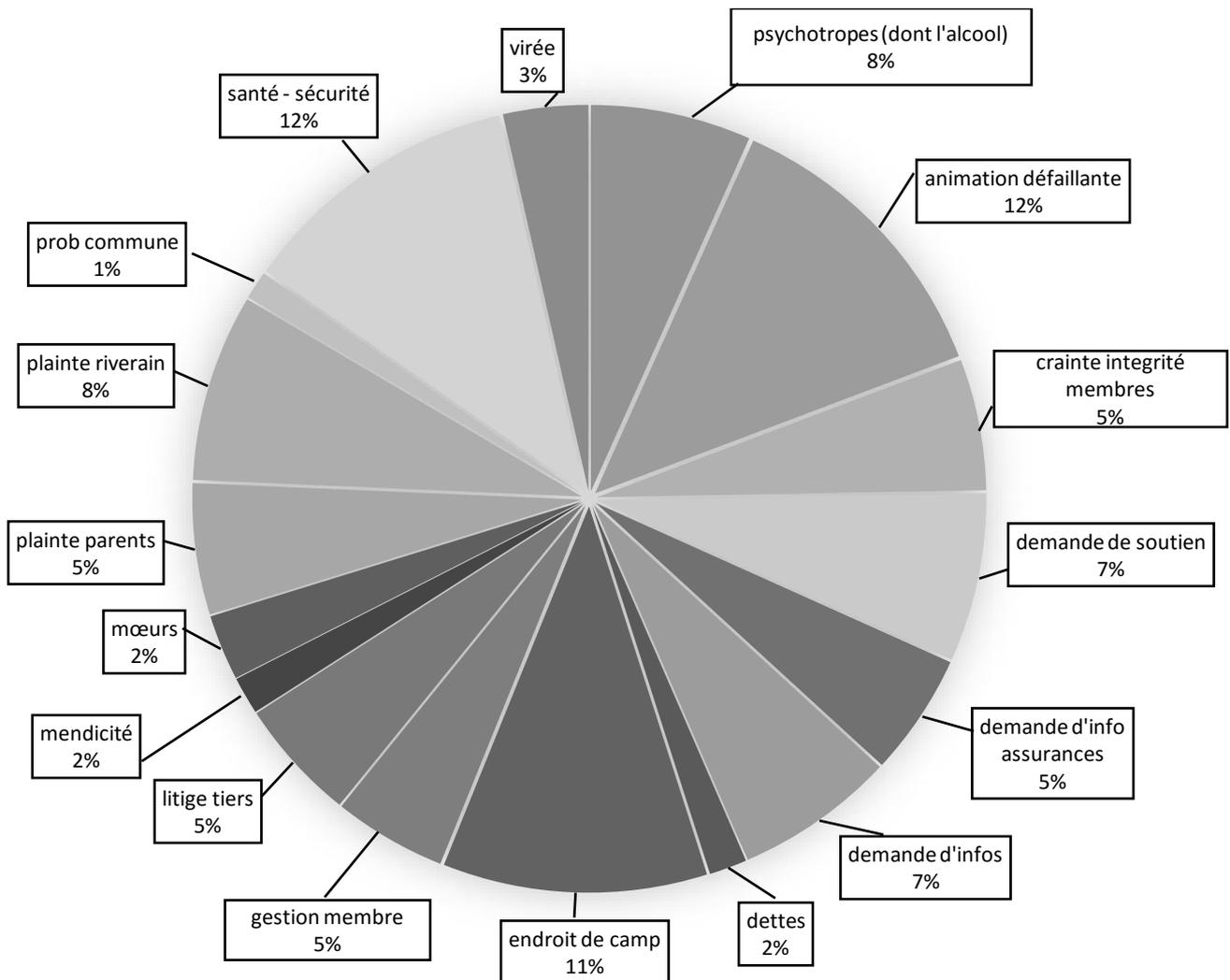
---

## Les catégories d'appels

1. Une **animation défailante** : problèmes issus de l'encadrement, de l'animation des staffs (des virées commises par des membres, des problèmes d'alcool...).
2. Une  **Crainte pour l'intégrité des membres** : virées ou ennuis commis par tiers.
3. Une **demande de soutien** qui entraîne des démarches particulières (relais avec des pouvoirs locaux, d'autres associations).
4. Une **demande d'info** : la réponse sollicitée est de l'ordre du oui/non, de la transmission de coordonnées, etc.
5. Une **information sur les assurances** : est-ce couvert ? Comment remplir une déclaration d'accident ? Etc.
6. Un **problème de mendicité** (en lien avec une plainte de riverain).
7. Une **gestion de problèmes entre les membres** : incident concernant un membre de façon isolée ou petit groupe. La qualité de l'animation n'est pas mise en cause (il s'agit surtout de problèmes liés aux/entre scouts).
8. Un **litige avec tiers** : hors propriétaire, hors riverains.
9. Un **souci de mœurs**.
10. Des **plaintes de parents** : très large. Il s'agit d'interpellations sur la qualité de l'animation, sur la salubrité d'un endroit de camp, mais aussi des conflits entre les parents eux-mêmes.
11. Un **problème avec la commune** : demande de listing des participants, plainte...
12. Un **problème avec l'endroit de camp** : litige avec le propriétaire, problème de salubrité, hygiène.
13. Des **plaintes de riverains** : plaintes pour mendicité, hikes survie, trouver un logement pour le soir, nuisances.
14. **Sécurité-santé** : intoxication alimentaire, nid de guêpes, AH1N1...
15. Des **virées** (en lien avec l'animation défailante et/ou la crainte pour l'intégrité des membres).
16. La **consommation de produits psychotropes** (dont l'alcool) en lien avec une animation défailante.
17. Une **dette** : incident lié à un problème de vol d'argent, de dette ou de mauvaise gestion des comptes avérée.

## Statistiques des appels à Scout Assistance en 2015

Ces statistiques peuvent paraître inquiétantes. Mais rassure-toi : près de 90% des camps organisés par Les Scouts durant l'été 2015 se sont déroulés sans que Scout Assistance n'ait dû intervenir (soit 1508 camps sur 1677).



---

# LISTE APPROFONDIE DES CATÉGORIES DE RISQUES

---

La liste proposée ici n'est pas exhaustive. Chacun peut y ajouter des catégories et des rubriques. Tout n'est d'ailleurs pas pertinent au regard de la tranche d'âge qui est visée et de la réalité du terrain.

Elle permet de ratisser large, de relancer les questions pour le plan de prévention santé et sécurité

et est construite en parallèle avec le référentiel de documents sur lequel on peut s'appuyer. Elle peut être à la fois enrichie et simplifiée.

Toutes vos remarques et suggestions sont les bienvenues à [lesscouts@lesscouts.be](mailto:lesscouts@lesscouts.be)

## Maniement d'outils et techniques

---

### OUTILS

---

- maniement de haches et scies
- maniement de couteaux, canifs, ciseaux

---

### TECHNIQUES ET PRODUITS DANGEREUX

---

- stockage et utilisation des bonbonnes de gaz
- le gaz et ses dangers (CO, CO<sub>2</sub>...)
- nœuds, cordes et cordages
- stockage et conditionnement des produits dangereux et toxiques

## Déplacements

---

### DÉPLACEMENTS EN SECTION

---

- déplacements à pied en grands et petits groupes (signalement : gilets, lampes...)
- déplacements à vélo (équipement, éclairage...)
  - code de la route
  - rollers, skates et trottinettes
- déplacements en voiture (sièges adaptés, ceintures, nombre...)
  - matériel et remorque
  - location voiture
  - prêt voiture
  - assurances, permis de conduire et code de la route
  - prévention alcool
  - courses et intendance

---

### PRÉVENTION INCENDIE

---

- allumage, utilisation et extinction du feu
- appareils de chauffage
- bougies et lampes
- pétards et feux d'artifice
- cracher du feu

- déplacements en car
- déplacements en transports en commun
  - train, tram, métro, bus...
  - bateau
- déplacements en avion
  - bagages (vol et sécurité)
- déplacements en deux roues à moteur
  - motos et mobylettes
  - assurances

---

### DÉPLACEMENTS EN AUTONOMIE

---

- déplacements en petits groupes
  - marche - signalement
  - auto-stop

# Hygiène corporelle et alimentaire

## HYGIÈNE CORPORELLE

- toilette
  - eau chaude - eau froide
  - baignades - rivière
  - savon
- soleil et chaleur
  - protection
- tiques et poux
- froid et humidité
  - protection
  - vêtements
- résistance physique
  - endurance, temps de marche
  - protection (sac à dos)
- sommeil
  - temps de sommeil
- hygiène féminine
  - protection
  - élimination des déchets

## HYGIÈNE ALIMENTAIRE

- conservation des aliments
  - chaîne du froid
  - eau potable
  - lavage des mains
  - vaisselle
  - stockage et tri des déchets
- cuisine et intendance
  - qualification des intendants
- équilibre alimentaire
  - quantité
  - qualité
  - local et de saison

# Santé et premiers soins

## SANTÉ

- fiches médicales
  - gestion des maladies et des traitements existants, allergies, personnes à prévenir
- feuilles de soin
- intimité
- vie affective et sexuelle
- pharmacie

## PREMIERS SOINS - SECOURISME

- trousse de secours
- médicaments usuels
- médecins et hôpitaux proches
- procédure en cas d'accident
- premiers soins
- petits et gros bobos
  - respiration, infections, contusions, lésions des os, des muscles, des tendons, pertes de connaissance, convulsions, allergies, morsures et piqûres, intoxications, brûlures, lésions aux yeux, à la bouche (dents)
- prévention et contagion

## Comportements personnels à risque

### GESTION DU STAFF ET DES INTENDANTS

- alcool
- cigarette
  - produits psychotropes
- sommeil
- vie relationnelle
  - gestion des moments de crise...
- vie affective et sexuelle

### GESTION DES SCOUTS

- prises de risques liées à l'âge
  - enfants, ados
- enfants et adolescents en difficulté
  - animateur de référence, contrat...
- alcool
- cigarette
- produits psychotropes
- sommeil
- vie relationnelle
  - gestion des moments de crise, fugues, bizutage...
- vie affective et sexuelle

## Lieux de vie

### LOCAUX

- contrat d'occupation ou location
- loyer et charges
- ordre, propreté
- nuisibles (champignons, insectes, oiseaux, rongeurs...)
- liens avec les pouvoirs locaux
- gestion de la fermeture et des clés
- chauffage et sanitaires
- salubrité
- sécurité incendie
- entretien des abords, jardins...
- stocks et gestion des déchets
- relations avec le voisinage

### ENDROIT DE CAMP

- contrat d'occupation ou de location
- loyer et charges
- acompte et paiement
- autorisation de la commune
- liens avec les pouvoirs locaux
- ordre, propreté
- nuisibles (champignons, insectes, oiseaux, rongeurs...)
- gestion de la fermeture et des clés
- chauffage et sanitaires
- salubrité
- sécurité incendie
- entretien des abords, jardins...
- stocks et gestion des déchets
- connaissance par les scouts et repérages
- nettoyage – remise en état
- relations avec le voisinage



## Activités particulières

### ACTIVITÉS SPORTIVES

- activités encadrées par un (des) professionnel(s)
- utilisation d'infrastructures
- équipements
- assurances

### BAIGNADES

- mer
- rivières, lacs
- piscine

### NOS ACTIVITÉS EN GÉNÉRAL

- jeux de piste
- jeux à postes
- jeux de prise
- etc.



---

# RÉCAPITULATIF DES ASSURANCES

---

Sais-tu que la majeure partie des appels sur le téléphone de Scout Assistance concerne des questions d'assurance ? En effet, ce n'est pas toujours facile de déterminer ce qui est couvert, ce qui ne l'est pas, et la frustration est grande quand on apprend qu'on aurait pu être couvert pour quelques euros supplémentaires...

Voici un petit pense-bête agrémenté de conseils !



## L'assurance dite "de base" (police 45 061 590)

C'est celle dont chaque membre dispose (scout, animateur, intendant...) dès qu'il est inscrit chez Les Scouts. Cette assurance couvre la responsabilité civile, les accidents corporels, la défense civile et pénale et la protection juridique. Tu l'auras compris, elle ne couvre pas que les bobos : pense donc à remplir une déclaration d'accident dès que tu souhaites faire appel à cette assurance.

Une extension est d'office souscrite pour les voyages et séjours à l'étranger (police 45 014 778). Dès qu'il y a le moindre souci durant ton camp à l'étranger, appelle Ethias Assistance, 24h/24h.

Les scouts bénéficient ainsi de l'assistance aux personnes (assistance médicale, rapatriement...) et des prestations attachées au véhicule personnel (pas ceux qui sont loués auprès d'une société).

Lors de chaque appel, mentionne le numéro de police qui est aussi repris sur le folder *Inzepoket* que tu recevras dans tes documents "camp".

**Attention** : il faut contacter Ethias Assistance avant d'entreprendre toute démarche, sauf si la situation est critique et urgente. À ce moment-là, les numéros d'appel de secours (112 par exemple) sont prioritaires.

## L'assurance complémentaire facultative contre les accidents corporels, l'invalidité permanente et l'incapacité temporaire

Comme mentionné plus haut, cette assurance facultative peut être souscrite par les membres pour 5 euros supplémentaires. Elle garantit le paiement d'indemnités dans les cas cités. Si des parents sont intéressés, tu peux les renvoyer vers l'animateur d'unité.

(police 45 061 591)

## L'assurance facultative "occupation temporaire de locaux"

(police 45 073 274)

Celle-ci permet d'assurer les locaux que ta section ou ton unité loue pour une soirée, un week-end ou un camp. Le document de souscription est disponible au 21 et est à adresser directement à Ethias.

Vous empruntez la voiture d'un parent pour le camp ? Vous pouvez souscrire cette assurance pour couvrir les dégâts matériels, bris de vitre, incendie et vols. Cette assurance ne remplace pas celle qui est légalement obligatoire pour tous les véhicules automoteurs ; elle permet de compléter l'assurance partielle que le propriétaire de la voiture a souscrite. Le document de souscription est également disponible au 21 et doit être présenté, de même que le véhicule, auprès d'un des bureaux d'Ethias.



## L'assurance "tentes et audiovisuel"

Chaque section a la possibilité de souscrire une assurance pour le matériel suivant :

- matériel de camping (tentes, tonnelles, auvents) ;
- matériel audiovisuel et informatique, à l'exception des iPods, GSM, iPhones, Blackberries, GPS et assimilés.

Le tarif de souscription est de 30€ par section. Cette prime forfaitaire couvre le matériel tel que décrit ci-dessus appartenant à la section ou à l'unité, ainsi que celui prêté par une unité ou un organisme tiers (ex : Naninne, une unité GCB...).

Le matériel qui appartient aux membres ou aux animateurs de l'unité n'est pas couvert ; dans ce cas, c'est l'assurance "tous risques matériels" qui doit être souscrite.

Chaque section est invitée à mentionner si elle souscrit ou non l'assurance "tentes et audiovisuel" au travers de la déclaration de camp.

**Attention :** le matériel professionnel de sonorisation n'est pas couvert.

## L'assurance facultative "tous risques matériels"



Les biens personnels ou loués/prêtés/mis à disposition par d'autres personnes ne sont pas couverts par l'assurance "de base". C'est également le cas du matériel qui appartient à l'unité (sauf les tentes et le matériel audiovisuel qui peuvent être couverts par l'assurance du même nom).

Ainsi, les dégâts occasionnés aux tentes prêtées par ton oncle, la sono d'Akela, l'ordinateur portable de Furet ou l'appareil photo du papa de Xavier ne sont pas remboursés par Ethias.

Si tu souhaites assurer ce matériel, tu peux contacter l'assureur de ton choix. Sache toutefois qu'en communiquant notre numéro de client chez Ethias (662 417), ceux-ci pourront te proposer un prix avantageux.

Toutes ces polices et les montants qu'elles couvrent sont expliqués dans le cahier *Mais que fait la police ?*

téléchargeable sur  
[WWW.LESSCOUTS.BE](http://WWW.LESSCOUTS.BE)



**KIT TU 04 SOINS DE SANTÉ**



## UNE GESTION EN BON PÈRE DE FAMILLE

Cette note a été réalisée par :



Son objectif : offrir un cadre pour gérer les soins de santé dans les organisations de jeunesse.





## LES SOINS DE SANTÉ

- l'administration des médicaments
- la boîte de soins et de la trousse de secours
- la fiche santé
- les compétences des animateurs en centre de vacances
- la notion de responsabilité en matière de soins





# L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

## ■ Médicaments fournis par les parents

	AUTORISATION PARENTALE SIGNÉE	RENCONTRE PRÉALABLE	DÉCHARGE PARENTS
CAS N°1 avec prescription médicale complète	pas nécessaire	pas nécessaire	pas nécessaire
CAS N°2 sans prescription médicale complète	<b>obligatoire</b>	pas nécessaire	pas nécessaire
CAS N°3 traitement particulier (handicap, maladie chronique)	<b>obligatoire</b>	<b>obligatoire</b>	<b>éventuelle</b>

Dans tous les cas, le traitement devra être prêt à l'emploi et fourni avec la notice.



# L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

## ■ Médicaments fournis par les parents

LES PARENTS	LES ANIMATEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ doivent transmettre les consignes et s'assurer qu'elles sont comprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ peuvent refuser la participation s'ils ne se sentent pas capables.</li> <li>➤ doivent respecter scrupuleusement les consignes et recontacter parents ou médecin si besoin.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ doivent préparer les médicaments (idéalement : semainier, jour heure + nom) et joindre instructions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un animateur identifié s'assure de la prise et la consigne dans le carnet de soins.</li> <li>➤ Les médicaments ne peuvent être mélangés (différents participants).</li> </ul>

Un traitement qui demande une administration particulière (injections, aérosols, pansements...) peut être prescrit et relayé à un relais local (soins à domicile du lieu de camp).

C'est plus facile pour tout le monde.



## L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

### ■ Médicaments fournis par les parents

- objectif : répondre à des situations spécifiques
- seulement les médicaments d'une liste précise et aux doses indiquées
- pas plus de deux jours sans avis médical
- liste communiquée par avance aux parents avec leur accord
- en cas de doute, contact avec le médecin





## L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Les animateurs peuvent administrer les médicaments suivants :

- paracétamol ;
- antiseptique (de type Chlorhexidine) ;
- pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien).



## LA BOITE DE SOINS ET LA TROUSSE DE SECOURS

### ■ Médicaments fournis par les animateurs

- à garder dans un lieu sec hors de portée des participants
- médicaments des participants (transmis par les parents) séparés du reste
- boîte de soins conservée sur le lieu principal
- trousse de secours emportés par les groupes
- contenu avalisé par un médecin





## LA BOITE DE SOINS

- Dans tous les cas, pouvoir disposer de :
  - d'un nécessaire de toilette : un bassin, un savon neutre, des gants de toilette propres, des essuies propres ;
  - d'une lampe de poche ;
  - de sacs poubelle en plastique ;
  - de gobelets en plastique ;
  - de glace ou de cold packs (poches de glace à conserver au froid).



## LA BOITE DE SOINS

### ■ Contenu indispensable :

- compresses non stériles ;
- compresses stériles ;
- eau (potable – petite bouteille) ;
- gants à usage unique ;
- grand foulard ou triangle en tissu (stérile si possible) ;
- paire de ciseaux ;
- pansements adhésifs tout prêts (type Mepore ou Stellafix®) ;
- pince à tiques ;
- savon liquide ;
- thermomètre digital.





## LA BOITE DE SOINS

### ■ Contenu bienvenu :

- aspi venin ;
- bandes Stellastic® ;
- bandes Velpeau® ;
- cold pack ;
- couverture isotherme ;
- crème après-soleil ;
- crème solaire (haut indice de protection) ;
- aiguilles stériles ou boîte d'épingles ;
- eau oxygénée ;
- épingles de sûreté ;
- gants de toilettes jetables ;
- pansements compressifs ;
- pansements adhésifs imperméables ;
- pansements de type Compeed® pour les ampoules ;
- peigne à poux ;
- pince à épiler ;
- rouleau de sparadraps hypoallergéniques ;
- rouleau de sparadraps standard ;
- sachets en plastique ;
- sérum physiologique ;
- serviettes hygiéniques ;
- tampons alcoolisés.



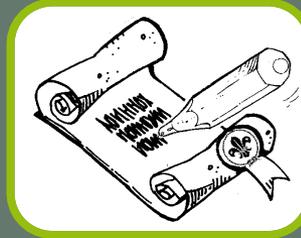
## LA FICHE SANTÉ

- contenu type avec des informations proposé par la fédération et avalisé par un médecin
- une fiche par membre (scouts, animateurs, intendants)
- respect de la loi sur la vie privée
- devoir de réserve et de confidentialité
- conservée à l'abri des regards indiscrets
- informations utilisées uniquement dans le cadre des soins et si impact sur l'animation
- informations font l'objet d'un suivi (avec réaction adéquate en cas de souci) si l'inscription du participant est acceptée
- une nouvelle fiche santé par an (début année), actualisée avant le camp
- la fiche ne doit pas être conservée plus d'un an, elle est détruite après



## LA FICHE SANTÉ

### ■ Comprend une autorisation parentale avec :



- Le participant est placé sous la responsabilité de l'équipe encadrante.
- Au cas où l'état de santé du participant réclamerait une décision urgente et à défaut de pouvoir être contacté(e) personnellement, toute initiative est laissée au médecin ou au chirurgien.
- L'utilisation adaptée des médicaments se trouvant sur la liste présentée dans cette note.



## LES COMPÉTENCES DES ANIMATEURS

- **Au cours de sa formation, l'animateur breveté aura appris à :**
  - prendre conscience de sa responsabilité dans la gestion des soins de santé (rôle, limite, intérêt) ;
  - réfléchir aux collaborations à développer avec les parents/tuteurs et les médecins en termes de gestion des soins de santé ;
  - décrire les principes élémentaires d'hygiène pour l'animation quotidienne et le camp ;
  - composer et utiliser la boîte de soins et des trousse de secours selon les indications données ci-dessus ;
  - utiliser de manière adéquate différents outils liés à la gestion des soins (carnet de soins, fiches santé, boîte de soins, trousse de secours...).



## LES COMPÉTENCES DES ANIMATEURS

- Au cours de sa formation, l'animateur breveté aura appris à :
  - prévenir au maximum les accidents courants en analysant les risques liés à l'animation :
    - ◆ sécurité des lieux et des activités ;
    - ◆ de la circulation à pied et en vélo ;
    - ◆ sécurité des points d'eau (piscine, rivière et lac...).



## LES COMPÉTENCES DES ANIMATEURS

### ■ Au cours de sa formation, l'animateur breveté aura appris à :

#### → administrer des soins de base ;

Un manuel de référence, la carnet Réflexe, écrit en collaboration avec la Croix-Rouge est disponible et présent avec toute boîte de soins pour soutenir l'animateur (document en préparation)

- ◆ plaies simples sans corps étrangers, ni infection ;
- ◆ une brûlure simple, de premier degré ;
- ◆ maux de tête, de gorge et de ventre léger, temporaires, spontanés et sans fièvre ;
- ◆ saignement de nez bénin et spontané ;
- ◆ tiques, poux ;
- ◆ constipation, diarrhée bénigne ;
- ◆ faire appel au 112, en donnant les bonnes indications ;
- ◆ administrer certains médicaments comme le décrit cette note.



## LES COMPÉTENCES DES ANIMATEURS

- Dans tous les autres cas ou en cas de doute, s'il n'a pas de diplôme médical ou d'infirmier (dans les limites de son attribution), il passe le relais au médecin ou au 112.
- Nos animateurs n'ont donc pas l'obligation d'être breveté BEPS (brevet européen de premier soin) sauf s'ils partent en France.
- Tout soin, même bénin, est mentionné dans le carnet de soins.
- Les soins sont réalisés dans un lieu au calme et en sécurité.



## NOTION DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE SOINS

- Le rôle de l'animateur étant large, il inclut un nombre non négligeable de compétences (animation, prévention, sécurité...).
- Au vu du cadre élaboré et tant qu'ils le respectent, nos animateurs ne pourront pas être personnellement responsables de manquements au niveau de la gestion des soins.
- L'animateur ne pourra être tenu responsable en termes de gestion de soins de santé s'il respecte le cadre défini par cette note.
- Notre fédération se porte garante de la mise en application de ce cadre.
- Ce cadre est adapté aux réalités des centres de vacances belges, donc des camps scouts.

---

# CADRE DE FONCTIONNEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES SOINS EN CENTRE DE VACANCES

---

## Introduction

L'objectif de cette note est de clarifier le cadre de gestion des soins de santé que nous voulons promouvoir au sein de nos OJ. Cette procédure représente notre vision de cette gestion en bon père de famille dans nos activités.

Cette note a été réalisée par : Les Scouts, les Guides Catholiques de Belgique, Jeunesse & Santé, le Patro, les Stations de plein air et Résonance. Elle a de plus été relue et approuvée par Maître Lutte pour la partie juridique et par trois médecins pour la partie médicale.

## 1. Administration des médicaments

### QUATRE SITUATIONS SE PRÉSENTENT À NOUS

Pour les trois premiers cas (traitement antérieur à l'activité), si le parent/tuteur a jugé le participant autonome dans sa prise de médicament (et l'a consigné par écrit), celle-ci sera sous la responsabilité du participant. L'animateur a dès lors au maximum un rôle de vérification que le traitement est pris. Les médicaments ne peuvent pas être partagés avec d'autres.

Si le participant n'est pas jugé autonome, l'animateur assurera le suivi du traitement, selon les modalités définies ci-dessous.

#### **Cas n°1 : traitement avec prescription médicale, prêt à l'emploi**

Tout médicament ayant une prescription médicale complète (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée ainsi que la notice d'explication) pourra être administré par nos animateurs.

#### **Cas n°2 : traitement sans prescription, prêt à l'emploi, fourni avec autorisation parentale**

Bien que nous ne voulons pas encourager l'automédication, nous faisons confiance et respectons le choix des parents/tuteurs. Certains d'entre eux n'ayant pas le réflexe de demander une attestation à leur médecin, il est difficile au moment du départ de refuser la poursuite d'un traitement.

Dès lors, tout médicament (avec la notice) apporté par les parents/tuteurs du participant pourra être administré par nos animateurs s'il est accompagné d'un document écrit de la part des parents/tuteurs les autorisant à effectuer cette médication. Cette autorisation doit mentionner au minimum le nom du produit, le mode d'administration, le dosage, la fréquence et la durée ainsi que les coordonnées du médecin traitant. Elle doit être signée par les parents/tuteurs.

#### **Cas n°3 : traitements particuliers**

Pour tout soin particulier (notamment participant ayant un handicap), un échange avec les parents sera organisé afin de mettre en place les conditions nécessaires à la participation de la personne aux activités. Les parents seront informés des limites des responsabilités endossées par l'animateur. Une décharge pourra éventuellement être signée.

### Pour ces trois cas :

- Il est de la responsabilité du parent/tuteur de s'assurer que l'animateur a bien compris les consignes. L'animateur a la possibilité de refuser la participation à l'activité à un enfant s'il ne se sent pas capable d'effectuer les soins.
- L'animateur doit respecter scrupuleusement les consignes. S'il a un doute, il prend contact avec le médecin traitant ou le parent/tuteur.
- Les médicaments ainsi apportés seront idéalement préparés par les parents/tuteurs dans un semainier avec le nom, le jour et l'heure. Les instructions précises d'administration accompagneront les médicaments. Les médicaments de plusieurs participants ne peuvent pas être mélangés. Un animateur s'assurera de la prise des médicaments et la consignera dans le carnet de soins.
- En cas de perte, d'insuffisance du produit en cours de traitement, l'animateur prend contact avec le médecin traitant pour obtenir une prescription. Dans l'idéal, les parents/tuteurs auront prévu une ordonnance supplémentaire rédigée en DCI (Dénomination Commune Internationale) pour faire face à cette situation. Si le médecin traitant n'est pas joignable, un suivi sera assuré par un médecin local.

### Cas n°4 : médicaments fournis par nos soins

La philosophie générale que nous soutenons est d'éviter de recourir aux médicaments systématiquement et de savoir faire appel et passer le relais à un médecin en cas de doute. Malgré cela, nous souhaitons que certains médicaments puissent être utilisés par nos animateurs, afin de répondre à des situations de terrain très spécifiques et réfléchies. Afin que nos animateurs ne prennent pas l'initiative d'utiliser n'importe quel médicament, la volonté est de reprendre une série de médicaments, limitée et accompagnée de la manière de les utiliser.

Pour l'usage de nos animateurs (mineurs ou pas) et des participants, cette liste est uniquement composée de :

- paracétamol ;
- antiseptique (de type Chlorhexidine) ;
- pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien).

Cette liste figure sur la fiche santé individuelle et sera communiquée aux parents/tuteurs afin qu'ils donnent leur accord pour l'usage de ces produits. Ces médicaments ne pourront pas être donnés plus de 2 jours sans avis médical, ni si un autre traitement est en cours. En cas de doute, l'animateur prendra contact avec un médecin. Aucun médicament autre que ceux de cette liste ne pourra être donné à l'initiative de l'animateur.

- Les contre-indications d'administration du produit (diarrhée sanglante, enfant en bas âge..) restent d'application.
- Pas de poursuite du traitement par après.



## 2. Composition de la boîte de soins et trousse de secours

Les boîtes de soins et trousse de secours sont gardées dans un lieu sec et hors de portée des participants. Les médicaments spécifiques d'un participant en cours de traitement sont séparés des autres produits afin d'éviter toute confusion. Ils seront remis aux parents après les activités. La boîte de soins reste sur le lieu d'animation principal. Les trousse de secours seront emportées lors des déplacements. Une trousse par groupe est nécessaire. Le contenu est avalisé par un médecin.



**POUR ALLER PLUS LOIN,  
TU PEUX CONSULTER :**

- Le cahier *Tamalou*.

téléchargeable sur  
[WWW.LESSCOUTS.BE](http://WWW.LESSCOUTS.BE)

## 3. Fiche santé individuelle

téléchargeable sur  
[WWW.LESSCOUTS.BE](http://WWW.LESSCOUTS.BE)

Le contenu de la fiche-type est avalisé par un médecin. Toute personne présente à l'activité (participant, animateur, intendant) doit compléter une fiche. Cette fiche est utilisée par l'équipe d'animation dans le respect de la loi sur la vie privée : aucune information ne peut faire l'objet de discussion en dehors de l'organisation des soins et de son impact sur l'animation. De même, ces informations ne pourront en aucun cas être divulguées à l'exception du corps médical contacté dans le cadre de soins apportés au participant.

Les animateurs sont tenus à un devoir de réserve ou de confidentialité. Ils ne sont pas soumis au secret professionnel (dans le cas de personnes n'entrant pas dans le cadre d'un engagement bénévole, se référer au contrat de travail). La structure d'accueil met en place une stratégie pour être en possession des fiches complétées. Les animateurs et les structures ne peuvent pas être tenus responsables en cas de non remise de la fiche ou d'une fiche mal complétée.

Ces fiches sont conservées à l'abri des regards indiscrets. Après les activités, les fiches sont rassemblées, conservées sous enveloppe par le responsable ou retournées à l'institution. Elles sont détruites 1 an après l'activité, sauf si un dossier auprès d'une assurance a été ouvert. Dans ce cas, la fiche santé individuelle est jointe au dossier.

Les informations contenues dans la fiche santé feront l'objet d'un suivi. Accepter l'inscription d'un participant suppose que l'équipe d'animation est en mesure d'assumer son encadrement y compris les spécificités liées à sa santé et qu'elle sera à même de réagir adéquatement en cas de souci.

Une demande d'autorisation parentale signée sera établie comprenant les éléments suivants :

téléchargeable sur  
[WWW.LESSCOUTS.BE](http://WWW.LESSCOUTS.BE)

- le participant est placé sous la responsabilité de l'équipe encadrante ;
- au cas où l'état de santé du participant réclamerait une décision urgente et à défaut de pouvoir être contacté(e) personnellement, toute initiative est laissée au médecin ou au chirurgien ;
- l'utilisation adaptée des médicaments se trouvant sur la liste ci-dessus.



## 4. Compétences des animateurs en centre de vacances

Au cours de sa formation, l'animateur breveté aura appris à :

- prendre conscience de sa responsabilité dans la gestion des soins de santé (rôle, limite, intérêt, devoir de confidentialité) ;
- réfléchir aux collaborations à développer avec les parents/tuteurs et les médecins en termes de gestion des soins de santé ;
- décrire les principes élémentaires d'hygiène pour l'animation quotidienne et le camp ;
- prévenir au maximum les accidents courants en analysant les risques liés à l'animation (sécurité des lieux et des activités, de la circulation à pied et en vélo, points d'eau ;
- composer et utiliser la boîte de soins et des trousse de secours selon les indications données ci-dessus ;
- utiliser de manière adéquate différents outils liés à la gestion des soins (carnet de soins, fiches santé individuelles, boîte de soins, trousse de secours...);
- administrer des soins de base :
  - des plaies simples sans corps étrangers, ni infection
  - une brûlure de premier degré
  - des maux de tête, de gorge et de ventre légers, temporaires, spontanés et sans fièvre
  - un saignement de nez bénin et spontané
  - des tiques, poux
  - une constipation, diarrhée bénigne, nausée

- faire appel au 112, en donnant les bonnes indications ;
- administrer certains médicaments comme le décrit cette note.

Dans tous les autres cas ou en cas de doute, s'il n'a pas de diplôme médical ou d'infirmier (dans les limites de son attribution), il passe le relais au médecin ou au 112. Nos animateurs n'ont donc pas l'obligation d'être brevetés BEPS (Brevet européen de premiers secours). Tout soin, même bénin, est mentionné dans le carnet de soins. Les soins sont réalisés dans un lieu calme et en sécurité.



## 5. Notion de responsabilité en matière de soins

L'animateur est responsable de l'application de ce cadre et d'une gérance en bon père de famille des soins de santé. Tant qu'il respecte la présente note, il sera couvert institutionnellement.

La structure s'engage à informer ses animateurs de ce cadre.

Ce dernier est adapté aux réalités des centres de vacances belges.

# RÉFÉRENTIEL EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

L'ensemble proposé se base sur des documents qui sont à ce jour des références dans les catégories citées. Notre choix a été guidé par deux objectifs principaux :

- la conformité aux normes nationales et internationales ;
- la correspondance avec notre vie scout.

Ce référentiel sera régulièrement actualisé pour coller aux évolutions légales et aux progrès scientifiques.

téléchargeable sur  
[WWW.LESSCOUTS.BE](http://WWW.LESSCOUTS.BE)

Pour toute information sur les outils diffusés par Les Scouts et présentés ci-dessous :

- visite le site : [lesscouts.be](http://lesscouts.be) ;
- envoie un mail à [lesscouts@lesscouts.be](mailto:lesscouts@lesscouts.be) ;
- appelle le 02.508.12.00.

## Généralités

- le **Code qualité de l'animation**
- petit guide de poche **Inzepocket** (Les Scouts) : conseils de sécurité à glisser dans les poches
- brochure **Mômes en santé** (conçue par différents partenaires) : référentiel santé en collectivité
- capsules vidéo **Objectif : zéro bobo !** (en partenariat avec Ethias) : conseils ou rappels en matière de prévention
- **Ça se discute** :
  - n°142 : article *Scout Assistance, bonjour !*
  - n°146 : article *Keep calm and prends conscience*
  - n°150 : dossier *Camp partons-nous ?*
  - n°161 : dossier *Camps : le compte à rebours est lancé !*
  - n°162 : dossier *Vert, le camp !*
- Sur le site **centres-de-vacances.be** :
  - Brochure *Centres de vacances, mode d'emploi* (ONE, édition 2012), onglet Organisateur.

## Maniement d'outils et techniques

- fiches **À ta santé** :
  - n°6 : Les produits dangereux
  - n°5 : (Ce soir on vous met...) le feu !
  - n°16 : Les outils
- **Objectif : zéro bobo !** :
  - Le maniement des outils
  - Le rangement et l'entretien des outils
  - Les constructions en hauteur
  - Les feux
- fiche issue du **Patrouille Pass** : S'installer au camp : La table à feu et autre feux
- sur le site **yapaslefeu.be** : un module d'autoformation et des outils de prévention incendie



## Déplacements

- fiche **À ta santé** :
  - n°1 : Circuler en toute sécurité
- **Objectif : zéro bobo !** :
  - Les déplacements en groupe
  - Se déplacer à vélo
- fiche issue du **Patrouille Pass** : Se déplacer : Des vélos en ordre
- **Ça se discute** n°160 : article *Petits groupes : une place pour chacun*
- fascicule **Hikebook**, reprenant des informations utiles pour circuler en hike ou en randonnée en Belgique ou à l'étranger
- dépliant **Marcher en groupe** : conseils de l'IBSR à destination des scouts
- sur le site **ibsr.be** : dans son webshop, l'Institut belge pour la sécurité routière propose des outils éducatifs pour différentes tranches d'âge, dont la brochure *En sécurité, à pied ou à vélo, seul ou en groupe*.
- sur le site **provelo.be** : sous l'onglet Éduc, l'association propose des formations et publications.

Pour toute information sur les outils diffusés par Les Scouts et présentés ci-dessous :

- visite le site : [lesscouts.be](http://lesscouts.be) ;
- envoie un mail à [lesscouts@lesscouts.be](mailto:lesscouts@lesscouts.be) ;
- appelle le 02.508.12.00.



## Hygiène corporelle et alimentaire

- fiches **À ta santé** :
  - n°3 : L'alimentation au camp
  - n°7 : Le froid
  - n°8 : Let the sunshine in ! (le soleil)
  - n°9 : Coup de foudre... l'orage nous guette
  - n°10 : Le sommeil
  - n°11 : Les bonnes chaussures
  - n°12 : Les plantes toxiques
  - n°14 : Les tiques attaquent
  - n°15 : Les poux
  - n°19 : L'eau
- fiches issues du **Patrouille Pass** :
  - Dans la nature : Les orages
  - S'installer au camp : La feuillée
  - Faire la cuisine : Sécurité et hygiène
  - Faire la cuisine : Eau potable, fraîche et propre
  - Faire la cuisine : La qualité des aliments
  - Se déplacer : Chaussures et sacs à dos
- **Ça se discute** :
  - n°141 : dossier *Qu'est-ce qu'on mange ?*
  - n°142 : article *On les plante avec la main...*
  - n°161 : poster *Un cuistot plus que parfait*
- cahier **Une intendance au top** : outil à l'intention des équipes d'intendance
- sur le site **favv-afscab.be** : l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire propose la brochure *Pour un camp sans souci alimentaire*.
- sur le site **one.be** : sous l'onglet Parents, l'Office de la naissance et de l'enfance propose des publications, dont *Des petits plats pour les grands*, traitant de l'équilibre alimentaire et *Avoir l'eau à la bouche*, encourageant la consommation d'eau.
- sur le site **mangerbouger.be** : cette plateforme d'informations propose des publications et outils pédagogiques sur l'alimentation et l'activité physique.

## Santé et premiers soins

- fiches **À ta santé** :
  - n°6 : Les produits dangereux
  - n°18 : Gare aux piqûres de guêpe
- fiches issues du **Patrouille Pass** :
  - Bosses et bobos : La trousse de secours
  - Bosses et bobos : Les soins élémentaires
- cahier **Tamalou** : bons réflexes dans les soins de santé
- **Ça se discute** n°150 : article *Keep calm and panse les plaies*
- **Cadre de fonctionnement en matière de gestion des soins en centre de vacances** : note réalisée par diverses organisations de jeunesse, dont Les Scouts (annexes 4 et 4')
- carnet **Réflexes** (Croix-Rouge) : premiers soins en centres de vacances
- sur le site **one.be** : sous l'onglet Parents, l'Office de la naissance et de l'enfance propose des publications, dont *À l'eau les mains !*, pour sensibiliser les plus jeunes au lavage des mains et *Moi aussi, j'ai eu des poux*, pour dédramatiser ce fait auprès des enfants.
- au rayon des livres : **Premiers soins à l'enfant**, guide à l'usage des éducateurs et des parents, Académie américaine de pédiatrie, adapté par Françoise Hallet, éditions De Boeck, Bruxelles, 2009

Pour toute information sur les outils diffusés par Les Scouts et présentés ci-dessous :

- visite le site : [lesscouts.be](http://lesscouts.be) ;
- envoie un mail à [lesscouts@lesscouts.be](mailto:lesscouts@lesscouts.be) ;
- appelle le 02.508.12.00.



## Comportements personnels à risque

- **Les scouts se positionnent par rapport aux produits psychotropes** : texte de la position officielle de la fédération
- cahier **Éclaireurs, pionniers et alcool** : outils pour aborder la thématique de l'alcool avec les scouts
- jeu **Le tabac, très peu pour moi !** : sensibilisation des adolescents aux dangers du tabac
- cahiers **Bala'bulle**, **À la LOUPE**, **Éclair-âge** et **La  $\pi$ -culture** : quatre cahiers pour mieux comprendre qui sont les enfants et les adolescents
- **Ça se discute** :
  - n°149 : dossier *Love me tender, love me scout*
  - n°158 : poster recto-verso *Alcool... de A à Z*
- Sur le site **yapaka.be** : ce programme de prévention de la maltraitance mis en place à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles propose de nombreux outils et publications sur différents thèmes comme l'adolescence, le développement de l'enfant, le harcèlement, la sexualité, etc.

## Lieux de vie

- Fiches **À ta santé** :
  - n°2 : L'endroit de camp
  - n°12 : Les plantes toxiques
  - n°13 : Le gaz
  - n°17 : Prévention nucléaire
- **Objectif : zéro bobo !** :
  - L'intendance
  - Le tour du propriétaire
- fiche **Vert le camp** : *L'utilisation des plantes sauvages*
- **Ça se discute** n°150 : poster *Prom'nons-nous dans les bois...*
- un exemplaire :
  - de fiche de **visite** pour un bâtiment, une prairie... ;
  - de **contrat de location** d'endroit de camp ;
  - de fiche d'**état des lieux** pour un gîte.

Pour toute information sur les outils diffusés par Les Scouts et présentés ci-dessous :

- visite le site : [lesscouts.be](http://lesscouts.be) ;
  - envoie un mail à [lesscouts@lesscouts.be](mailto:lesscouts@lesscouts.be) ;
  - appelle le 02.508.12.00.
- 
- cahier **La clef des camps** : conseils pour préparer la visite de l'endroit, prendre des contacts, effectuer des repérages...
  - pour prendre contact avec une **commune** :
    - en Wallonie : [uvcw.be](http://uvcw.be) (Union des villes et communes de Wallonie) ;
    - à Bruxelles : [avcb-vsgeb.be](http://avcb-vsgeb.be) (Association de la ville et des communes de la région de Bruxelles-Capitale).

## Activités particulières

- fiche **À ta santé** :
  - n°4 : Les baignades
- **Objectif : zéro bobo !** : Les jeux
- **Ça se discute** :
  - n°141 : article *Frissons au camp ?*
  - n°153 : dossier *Grandir et se dépasser*
- un exemplaire de chaque **déclaration d'accident** Ethias : accident corporel + matériel
- cahier **Mais que fait la police ?** : pour connaître les détails des polices d'assurances dont chaque membre bénéficie





## Le BEPS (Brevet européen de premiers secours)

Cette formation de 15 heures a pour objectif de rendre chaque citoyen, premier acteur dans la chaîne des secours. Elle apprend les gestes indispensables pour intervenir en cas d'accident, de catastrophe...

Sa valeur "internationale" est un passage obligé pour un animateur de section qui veut se rendre en France.



## Le module Bosses et Bobos

Ce module forme les animateurs à la prise en charge des bosses et bobos du quotidien, aux bons réflexes santé vis-à-vis des enfants dont ils ont la responsabilité.

En six heures, les participants apprennent à :

- soigner les blessures bénignes ;
- réagir correctement face aux malaises fréquents des enfants ;
- composer et organiser efficacement une trousse de secours ;
- gérer les fiches de santé des enfants.

Cette formation peut très bien se vivre lors d'un TU ou en CU, avec un poste ou les aînés d'une troupe : elle est la plus appropriée à notre vie quotidienne chez Les Scouts.



**Plus d'infos sur ces formations et sur beaucoup d'autres sur le site [croix-rouge.be](http://croix-rouge.be)**